

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 007-909/08/CC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes et approbation d'une convention

DDEAI 08/1889/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier se tient au Palais des festivals à Cannes du 10 au 13 Mars 2009.

Cette manifestation annuelle, qui a rassemblé en 2008 plus de 29 000 participants, 2 700 exposants, 90 pays et toutes les grandes métropoles européennes, est un rendez-vous très attendu de l'offre et de la demande internationales dans tous les secteurs de l'immobilier. Cet événement est une vitrine exceptionnelle qui permet en quatre jours de rencontrer notamment les acteurs et les décideurs du monde de l'immobilier d'entreprise.

Dans le contexte d'une concurrence vive entre les territoires, la participation à ce type de manifestation permettant de valoriser l'attractivité économique de la Communauté urbaine et de son opération phare Euroméditerranée, auprès d'investisseurs et d'utilisateurs internationaux, est particulièrement pertinente.

En 2009, la Communauté Urbaine et l'Etablissement Public d'Euroméditerranée, au vu des résultats obtenus ces neuf dernières années, souhaitent donc renouveler une présence commune au MIPIM. Ce partenariat s'inscrit dans l'esprit de la délibération cadre prise par le Conseil de Communauté le 20 décembre 2002, qui préconise notamment la synergie des moyens de promotion économique de Marseille Provence Métropole et d'Euroméditerranée. Une convention spécifique détaille pour cette année les obligations respectives de chacune des deux parties.

Nos dernières participations au MIPIM ont permis notamment de présenter les immeubles du quartier d'affaires de la Joliette, à la recherche d'investisseurs et d'utilisateurs. 45 000 m² de bureaux neufs ont été ainsi réalisés avec des investisseurs tels : AXA, Oppenheim, DIFA, Banque Lazare, Pro Invest. Leur occupation est d'ores et déjà effective avec des sociétés telles : BNP Paribas, Société Générale, CETELEM, Télécom Italia, UBI France, Sodexho, Compass group, Institut de Recherche pour le Développement, ..

Il est d'autant plus important de capitaliser sur les réalisations de ces dernières années que l'extension du périmètre de l'opération d'intérêt national dynamise encore les perspectives de développement avec l'objectif de créer 500 000m² de bureaux d'ici 2012.

Le stand 2009 sera également l'occasion de valoriser l'ensemble des atouts économiques de Marseille Provence Métropole et notamment de présenter les projets d'aménagements du Nord Ouest de la Communauté urbaine et de La Ciotat (Athélia, ZAC des calanques), l'offre foncière et immobilière du Technopôle de Château-Gombert et du Parc Scientifique et Technologique de Luminy.

Euroméditerranée valorisera en particulier les projets tels que la Cité de la Méditerranée, Euromed Center, et les immeubles de grande hauteur autour du siège de la CMA CGM, ainsi que les logements qui accompagnent cette dynamique de rénovation urbaine.

La Communauté Urbaine prendra en charge la réalisation et l'animation du stand pour un montant maximum de 80 000 € TTC, ainsi que les accréditations pour ses agents.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de participer à cette manifestation internationale de promotion économique du secteur immobilier ;
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique "Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance", votée le 17 décembre 2007 par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, pour un montant maximum de 80 00 euros TTC, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier, à Cannes, du 10 au 13 Mars 2009.

Article 2 :

Est approuvée la convention entre Marseille Provence Métropole et l'EPAEM Euroméditerranée fixant les obligations réciproques de chaque partie pour leur participation commune.

Article 3:

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCHESCHI

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI